



Problème avec agence, dois-je arrêter de payer le loyer?

Par myli, le **28/05/2013** à **08:50**

Bonjour, depuis 1 mois et demi je ne peux pas entrer dans un logement dont j'ai signé le bail, pas de chauffage dans l'appartement, T° relevée plusieurs fois 14 à 15°, j'y ai entreposé mes meubles, j'ai demandé à l'agence de faire réparer le chauffage (conduites éclatées) mais rien ne se passe et l'on me prélève le loyer.

Puis-je refuser de payer ce loyer et demander le remboursement des loyers payés? Merci de me répondre rapidement.

Par moisse, le **28/05/2013** à **09:00**

Bonjour,

Bloquer le paiement du loyer n'est jamais une bonne idée, elle conduit tout droit à la résiliation du bail.

Nous sommes hors période de chauffe et vraisemblablement le refus de l'agence y trouve sa motivation.

Par myli, le **28/05/2013** à **12:22**

Merci, sauf qu'il s'agit d'un chauffage individuel et ce chauffage n'a pas puy être vérifié au moment de l'état des lieux car le gaz et l'électricité n'étaient pas ouverts par gdf et edf. Lors de la mise en route grosse frayeur de l'eau dans tout l'appartement, et personne n'est venu, à

part 2 artisans venus faire des devis. Dois-je demander un dédommagement? merci

Par **moisse**, le **28/05/2013** à **15:23**

Evidemment cela change tout.

Vous devez mettre en demeure votre bailleur (celui dont le nom figure sur le bail) et l'agence s'ils sont différent de rendre l'appartement habitable sous peine de vous rembourser outre les loyers déjà versés, vos frais d'hébergement actuels.